

CRA 07 INFO ARBITRAGE

La CRA rappelle fortement que toute compétition doit et ne peut être arbitrée que par un membre reconnu, arbitre de club ou arbitre ayant la qualification requise et seulement s'il a été désigné.

Seule garantie pour bénéficier de **la < protection > juridique de la FFvoile**.

Aussi la CRA 07 tient à rappeler succinctement quelques principes d'organisation que les clubs doivent **impérativement** respecter.

Révision de la fiche en cours (juillet 2024)